
PETITE ENFANCE



Les établissements "petite enfance" d'accueil collectif et familial gérés par la Ville de Chartres , sont destinés à assurer l'accueil, le bien être et l'éveil des enfants.

Pour répondre aux besoins des parents chartrains la ville propose différentes formules : l'accueil régulier et l'accueil occasionnel en établissement collectif ou en crèche familiale.

Chaque établissement dispose d'un personnel d'encadrement spécialisé dans le domaine de la petite enfance : infirmière puéricultrice, infirmière, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, auxiliaires de puériculture, assistantes maternelles, CAP petite enfance, agents sociaux.

Les enfants bénéficient d'activités variées au sein de chaque établissement d'accueil, grâce au partenariat avec le Théâtre et la Médiathèque. Il leur est proposé d'assister à des spectacles très jeune public ou à des temps d'animation autour du livre, de la musique et du cinéma.

[Inscription](#)

[Les établissements petite enfance](#)

[Vers le haut](#)

LIENS UTILES

[Consulter les menus](#)

CONTACTS

Ville de Chartres

Direction Petite Enfance

Guichet unique :

32 bd Chasles - 28000 CHARTRES

tél 02 37 18 47 03 ou 05

Facturation : 02 37 18 47 08

contact : petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr

Adresse postale : Hôtel de Ville - Place des Halles
- 28019 Chartres cedex

